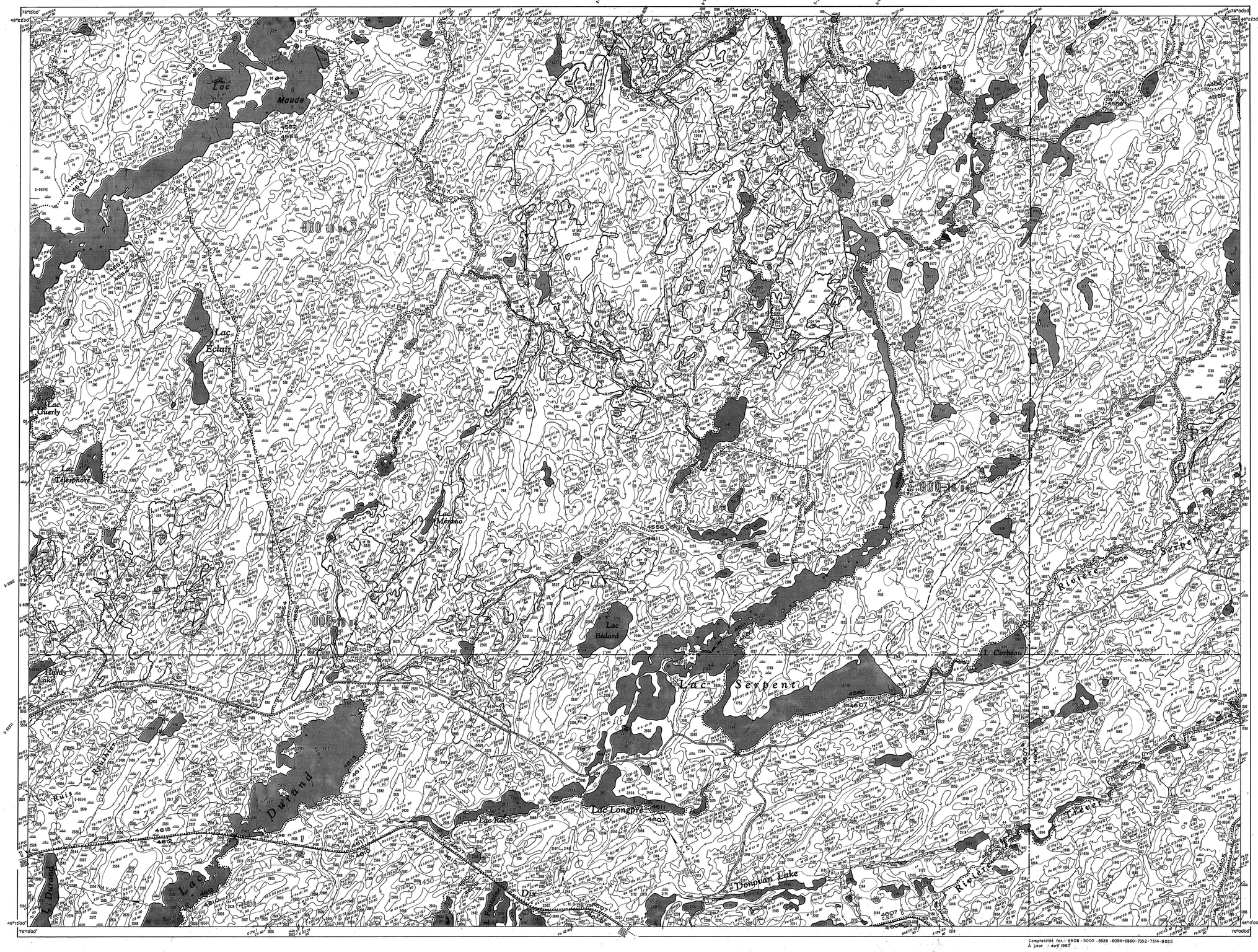

Comptabilité for.: 9508 - 5000 - 5528 - 6034-6860-7052-7514-8022
À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe avec protection et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé au 0 pied)
Plantation en lignes nues
Plantation en regarnis
Plantation de boisés
Ensemencement
Écorcage commercial

N.B. Les interventions n'indiquent aux perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou l'épinette rouge occupant plus de 75% de la portée (sol)
— — à épinette noire
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation de pin blanc)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou rouge) lorsque occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)
MÉLÈZIN
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec sapin
— — — — — avec épinette noire
Bouleau blanc avec épinette noire ou rouge
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Bouleau jaune avec épinette noire ou rouge
Feuillus avec sapin — avec pin rouge
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire
— — avec épinette noire ou rouge
Cédrière mixte
Cédrière rouge résineuse
Cédrière résineuse
Mélangis à feuillus tolérants
— — sur station humide
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — bouleau jaune
Peuplier
Érablière rouge
Érablières
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation de feuillus
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de bouleau hybride
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par systèmes légers
Coupe partielle
Coupe partielle
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche inventoriées: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Coupe totale
Coupe totale
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40 ans
50	41-60 ans
70	61-80 ans
90	81-100 ans
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
30	30-30 (ans)
50	31-50
70	51-70
90	71-90
100	91-100

FORÊT HÉQUIENNE

Je (jaune) inégienne: Groupe à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre D et 90 ans
Vieux inégienne: Groupe à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 90 et 100 ans
Groupe à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges inférieures de 90 ans
Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Modérée	31 à 50%	°
Forte	51 à 70%	°
Abrupte	71% et plus	°

Superficie accourte de pentes ≥ 5%

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les fiches publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 ou S1m C1 — classe de densité, classe d'âge, classe de perturbation, classe de hauteur, classe de densité, sous-groupe d'essences, groupement d'essences

R C5 c1 b3 t01 — classe de pente, classe d'âge, classe de l'origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. GROUPE DRYADE LTÉE
SIGNATURE: Jean Pierre Simard
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

8 84-2
Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage *

000 10 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 40308
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 84 900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4560*

Région écologique 6a2

Municipalité régionale de comté M.R.C. 830 VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1986 / Année de publication : 1987 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/86
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-C-10	32-C-9	32-B-12
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-C-7	32-C-8	32-B-5
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-C-2	32-C-1	32-B-4

32 C/8 S.E.